PHI4045 PROBLEMES DE PHILOSOPHIE POLITIQUE
Automne 2015
Dominique Leydet
W5495 ; tél. : 514 987 3000 #8951
leydet.dominique@uqam.ca

- PLAN DE COURS -

I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Étude de quelques thèmes de la philosophie politique contemporaine tels que : l'égalité, la liberté, l'autorité, l'identité, les droits de la personne et la citoyenneté, la justice distributive, le multiculturalisme, la démocratie, le terrorisme, le totalitarisme, etc. Mise en évidence, à travers l'étude de l'un ou l'autre de ces thèmes, de certains des principaux courants de la philosophie politique contemporaine : libéralisme politique, libertarisme de droite et de gauche, républicanisme, etc. Examen des questions d'ordre méthodologique liées à la recherche en philosophie politique.

II. DESCRIPTION SPÉCIFIQUE : LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

Le cours portera sur la question de la représentation politique dans sa relation à la théorie de la démocratie. Cette relation fait l'objet de controverses, au moins depuis Rousseau, dans la mesure où on associe la représentation politique à l'institution de l'élection. Dans ce contexte, on se demande si la représentation produite par l'élection n'est pas en tension avec le principe démocratique, soit parce qu'elle constituerait une forme de dépossession (Bourdieu), soit parce qu'elle désignerait l'élément aristocratique des régimes représentatifs (Manin). Dans les années 1990 et au début des années 2000, la discussion s'est plutôt tournée vers le problème de la sous-représentation de certains groupes historiquement désavantagés dans les parlements malgré le suffrage universel. Peut-on revendiquer des droits de représentation spécifique pour ces groupes? Si oui, à partir de quels arguments?

Depuis une dizaine d'années, les termes mêmes du débat ont changé dès lors que l'idée même que la représentation passe nécessairement par l'élection a été contestée. Ne doit-on pas considérer, en effet, que des non-élus (e.g. des porte-paroles d'ONG ou autres) peuvent également prétendre être des représentants ? Mais si oui, à quelles conditions? Quel est le sens de la représentation qui est ici engagé? Par ailleurs, la désaffection face aux institutions représentatives classiques a mené au développement d'institutions ou de dispositifs qui reposent non plus sur l'élection, mais sur le tirage au sort de « citoyens ordinaires ». Dans quelle mesure ces citoyens peuvent-ils être considérés comme des représentants ? Quelles sont les limites (et les promesses) de ce type de dispositif? Et, de façon plus générale, quel impact cette nouvelle compréhension plus large de la représentation devrait-elle avoir sur notre conception de la démocratie? À la toute fin du cours, nous évoquerons brièvement la question des frontières de la représentation : peut-on penser pouvoir représenter des entités qui ne sont pas des agents, que ce soit la nature ou encore les générations futures?

Le cours s'organisera à partir de la discussion des textes dont la lecture est obligatoire. Chaque séance aura une composante magistrale, mais les étudiants seront invités à participer très activement à travers la discussion des textes au programme et des questions et problèmes qui leur sont sous-jacents.

III. PLAN DÉTAILLÉ :
(N.B. L'échéancier des lectures a un caractère indicatif; certaines modifications pourront être opérées en cours de trimestre)

Semaine 1 – 09 septembre
Présentation du plan de cours
Entente d'évaluation

Semaine 2 – 16 septembre
Introduction conceptuelle
Yves Sintomer, « Le sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, No 50, 2013/2, 13-34.

Semaine 3 – 23 septembre
Lecture obligatoire : Hanna F. Pitkin, « La représentation politique » trad. de l'anglais Samuel Hayat, *Raisons politiques*, No 50, 2013/2, 35-51.
Lectures recommandées : Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967, 1. Introduction (1-14).

Semaine 4 – 30 septembre
Deux concepts de représentation
Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, trad. de l'allemand de L. Deroche, Paris, Presses Universitaires de France, [1928] 1993, p. 342-357; Olivier Beaud, « *Repräsentation* et *Stellvertretung* : sur une distinction de Carl Schmitt », *Droits*, No 6, 11-20.

Semaine 5 – 7 octobre
La démocratie représentative comme régime mixte
Lecture obligatoire : Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris Calmann-Lévy, (1995) 2012. Extraits : Introduction (11-19); chapitre IV Une aristocratie démocratique (171-205) ; chapitre V Le jugement public, section 2. La liberté de l'opinion publique (214-223).
Lecture recommandée : Chapitre V section 1. La marge d'indépendance des gouvernants (209-214) et section 3. La réitération de l'élection (223-234).

Semaine 6 – 14 octobre
La représentation politique comme dépossession
Lecture obligatoire : Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, [1983] 2001, 259-281.
Lecture recommandée : Pierre Bourdieu, « La représentation politique », *Langage et pouvoir symbolique*, 213-259.

Semaine 7 – 21 octobre
Examen de mi-session (sur table)

Semaine 8 – 28 octobre : Semaine de lecture

Semaine 9 – 4 novembre
Représentation politique et revendications de présence (1)
Mansbridge, Jane « Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes? *Un oui mesuré* », trad. de l'anglais par Marc Saint-Upéry, *Raisons politiques*, No 50, 2013/2, p. 53-77.
Anne Phillips « Stratégies de la différence : politique des idées ou politique de la présence? », Mouvements No 3, mars-avril 1999, 92-101.*

Semaine 10 – 11 novembre
Représentation politique et revendications de présence (2) : Le débat sur la parité
Dominique Leydet, « Représentation et présence : La démocratie représentative en question », *Politique et Sociétés*, 21 (1), 2002, 67-88; Éléonore Lépinard, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Sciences po, 2007, 77-99.

Semaine 11 – 18 novembre
La représentation politique au-delà de l'élection (1)
Lecture obligatoire : Marieke Louis « La représentation, condition de la démocratie? (Recension du livre de Michael Saward, The Representative Claim, Oxford : Oxford University Press, 2010, *La vie des idées* (26 avril 2012) [www.laviedesidees.fr])*
Lecture recommandée : Saward, Michael « The Representative Claim », *Contemporary Political Theory*, 5, 2006, 297-318.

Semaine 12 – 25 novembre
La représentation politique au-delà de l'élection (2)
Samuel Hayat « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, No 50, 2013/2, 115-135.

Semaine 13 – 2 décembre
Tirage au sort et représentation (1)
Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011, extraits*

Semaine 14 – 9 décembre
Tirage au sort et représentation (2)
Lecture obligatoire : Hervé Pourtois «Mini-publics et démocratie délibérative », *Politique et sociétés*, 32(1), 2013, 21-41.
Lecture recommandée : Mark B. Brown, «Citizen Panels and the Concept of Representation », *The Journal of Political Philosophy*, 14 (2), 2006, 203-225.

Semaine 15 – 16 décembre
Frontières de la représentation : Représenter la nature?
Lecture recommandée : Robyn Eckersley « Representing nature », *The Future of Representative Democracy*, sous la dir. de Sonia Alonso, John Keane, Wolfgang Merkel, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 236-257.

IV. TEXTES
La lecture des textes apparaissant dans le plan détaillé est <u>obligatoire</u> (sauf lorsqu'expressément signalé). Sauf exceptions (signalées dans le plan détaillé par un astérisque), toutes les textes à lire sont rassemblés dans un recueil de textes disponible à la COOP – UQÀM sous le sigle du cours.

V. PROPOSITION D'ÉVALUATION

1) <u>Examen de mi-session (30 % de la note finale)</u> : Cet examen sur table aura lieu le 21 octobre et portera sur la première partie du cours. Il comportera deux parties : La première partie sera composée de questions appelant des réponses brèves visant à vérifier votre compréhension des distinctions conceptuelles présentées en cours à travers la discussion des textes. La deuxième partie de l'examen sera composée d'un choix de questions à développement (2 à 3 pages).

2) <u>Travail de synthèse (50 % de la note finale)</u>: Le travail de synthèse consiste à développer un des thèmes

ou une des questions abordés au cours du trimestre. Dans un texte d'environ 8000 mots, vous devez a) présenter clairement le sujet abordé, la problématique, le but poursuivi ; mener à bien le programme annoncé (ce qui inclut une réflexion critique sur le thème ou le problème traité). b) Ce travail doit comporter une bibliographie pertinente (constituée d'environ 5 articles (ou de livres) dont certains ne sont pas des lectures obligatoires du cours). Ce travail est à remettre au plus tard le lundi 21 décembre avant 17h00 sous format électronique. Tout retard non motivé sera sanctionné (2 points par jour de retard). Par ailleurs, il est très fortement recommandé de me rencontrer pour discuter du choix du thème ou de la question, ainsi que de la bibliographie et du plan.

Critères d'évaluation **:** Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés; clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation; qualité de la langue (orthographe et syntaxe); utilisation judicieuse de la littérature secondaire.

3) Évaluation continue (20 % de la note finale) : Afin de faciliter la participation, les étudiant(e)s seront tenu(e)s de préparer une question par cours (sur un des textes à lire). Chaque question devra être précédée par une brève mise en contexte et remise par courriel avant la séance où ce texte sera présenté. L'évaluation de la question porte principalement sur l'effort qu'elle manifeste. Vous devez remettre un minimum de 5 questions pour avoir 20 points.

N.B.
- Tous les travaux sont des prestations **individuelles**.
- Les travaux doivent être rédigés à simple interligne et demi (1 ½); la police de caractères utilisée pour le texte doit être de 12 points (max); les marges (latérales, supérieure et inférieure) doivent être établies à au moins 3/4 po (1,87 cm) (max : 2.5 cm).

VI. BARÈME

Au moment de compiler la note finale, les notes seront pondérées et transformées en note littérale selon l'échelle suivante :

A+	4.3	90-100
A	4.0	85-89
A-	3.7	80-84
B+	3.3	77-79
B	3.0	73-76
B-	2.7	70-72
C+	2.3	65-69
C	2.0	60-64
C-	1.7	57-59
D+	1.3	54-56
D	1.0	50-53
E	0.0	moins de 50

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :
- La substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances; la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Politique no 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.
Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf